

# **SEANCE DU 05 JUILLET 2018**

DATE DE CONVOCATION L'an deux mil dix-huit, le  
28.06.2018

JEUDI 5 JUILLET 2018 à 20H30

DATE D'AFFICHAGE  
09.07.2018

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de son Maire, Alain MARTINET :

NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 27 Présents : 23 Votants : 25

Secrétaire de séance  
P. BAY

ETAIENTS PRESENTS :  
M.M. MARTINET. CHALANDON. DARGES. DEBIESSE.  
BURBANT.  
Mmes BAY. BOIGEOL. BERAUD. CHAMBON. FALCO. FELIX. JAGER.  
PASSAS. TRULLARD  
M.M..CARRET. CHARRIN. GILLET. JOLY. LAGRANGE. OUDEYER.  
RAVIER. RENAULT. SZOSTEK

ETAIENT EXCUSES :

Mme DEBARD  
Mr EGIDIO ayant donné procuration à Mr MARTINET  
Mme JOUSSE ayant donné procuration à Mme CHAMBON  
Mme MALLARD

---

Madame Pascale BAY est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 26 avril 2018 qui a été adressé à tous les Conseillers Municipaux est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Les Membres du Conseil Municipal l'approuvent à l'unanimité.

---

## **DOSSIER 18/29**

### **OBJET : SUBVENTION 2018 AUX ASSOCIATIONS**

Sur proposition de Monsieur le Maire et conformément à la délibération du 25 avril 1996 qui fixe les critères de répartition des subventions aux Sociétés sportives et culturelles,

Les Membres du Conseil Municipal :

- VOTENT à l'unanimité moins une abstention les subventions suivantes pour l'année 2018 :

ASSOCIATIONS	2018
9 CLOCHERS	100
ACGV	1 247
ACVL	425
ADMR (en attente de documents financiers)	0
AMIS DU VIEUX CHAZAY	650
ASCCH ( ex VIET VO DAO )	357
ASSISTANTES MATERNELLES	220
ASSOC.GERONTOLOGIQUE	407
BAD A CHAZ	673
CHAZAY CULTURE EXPO CCE	263
CHAZAY FOOTBALL CLUB	2 071
CHAZAY FOOT LOISIRS	209
CHAZAY RANDONNEES	255
CLUB DE PETANQUE	394
CLUB SOLEIL D'AUTOMNE	560
CLUB LOISIRS ACCUEIL	405
D.D.E.N	150
ECOLE DE MUSIQUE	8 500
FAMILLE ET AMIS HOPITAL ALIX	100
JEUNES SAPEURS POMPIERS	250
LIRE ET FAIRE LIRE	300
NOS AMIS DES JARDINS	201
PARTAGE TIERS MONDE	200
PHIL'PATCH	206
PIERRES FOLLES	600
PREVENTION ROUTIERE	220
SAPEURS POMPIERS	450
SOU DES ECOLES	1 050
TENNIS CLUB DE CHAZAY TCC	1 478
TRETEAUX DU BABOIN	905
TENNIS DE TABLE DE CHAZAY TTC	347
UMAC	320
USA BASKET	1 306
USA VOLLEY	514
E.PRIMAIRE : CLASSE DECOUVERTE	4 000
E.PRIMAIRE : SORTIES SCOLAIRES	2 250
E.PRIMAIRE : PROJETS CULTURELS	1 400
ACTIVITES ECOLE MATERNELLE	1 250
ASSOC.DU PERSONNEL COMMUNAL	1 140
<b>TOTAL GENERAL DES SUBVENTIONS VERSEES</b>	<b>35 873</b>

- DISENT que la dépense sera imputée à l'article 6574 du Budget 2018,

---

#### **DOSSIER 18/30 MARCHE DE DE REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE - AVENANT**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le marché de rénovation de l'école primaire présente des modifications pour notamment lever les options prévues initialement et y intégrer des travaux supplémentaires.

Aussi, il propose d'accepter un avenant de la société RABY - lot 5 Plomberie Chauffage VMC pour un montant de 10 258,57 euros HT.

Aussi, après délibération et à l'unanimité les membres du conseil municipal :

- ACCEPTENT l'avenant n° 1 du lot 5 de la société RABY au marché de réhabilitation du groupe scolaire Jules Verne à Chazay d'Azergues pour un montant de 10 258,57 HT.

- AUTORISENT Monsieur le Maire à le signer.

---

## **DOSSIER 18/31 TARIF DES REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE**

Monsieur Yves CHALANDON, adjoint en charge des Affaires Scolaires, propose d'augmenter de 10 centimes d'euros le tarif des repas au restaurant scolaire, celui-ci n'ayant pas augmenté depuis 2016 alors que dans le même temps le prix des repas fournis par le prestataire a augmenté.

Après délibération et par 21 votes pour et 4 votes contre, les membres du Conseil Municipal :

- DONNENT leur accord sur le nouveau tarif des repas au restaurant scolaire, à 4,50 € TTC l'unité.

---

## **DOSSIER 18/32 RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE 2017- SIEVA**

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal :

- le rapport d'activité annuel 2017 du Président du SIEVA (Syndicat des Eaux du Val d'Azergues) sur le prix et la qualité du service du Syndicat.

Ce rapport a été commenté par différents élus sans observation le remettant en cause.

---

## **DOSSIER 18/33** **OBJET : CONTRAT DE MIXITE SOCIALE**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de Contrat de Mixité Sociale élaboré en partenariat avec les services de l'Etat et les bailleurs sociaux.

Ce contrat présente l'ensemble des tènements recensés déjà précédemment dans le protocole signé avec Monsieur le Ministre de la Ville et détermine les objectifs en matière de construction de logements sociaux afin de permettre aux bailleurs sociaux de remédier à l'insuffisance de ce type de logements sur la commune.

En effet, la Commune ne comptabilisant pas le nombre de logements sociaux prévus en son sein et ce contrairement aux objectifs contenus dans l'article 55 de la loi dite SRU, la préfecture émet un arrêté de carence prenant acte de l'impossibilité pour la Commune de répondre à ses obligations. Elle peut, afin de permettre à la Commune de sortir de cette carence, lui proposer un Contrat de Mixité Sociale qui est une démarche partenariale qui met en place des objectifs précis pour chacun des partenaires (Etat, Commune, Bailleurs Sociaux) et les engagements de chacun.

L'objectif de ce Contrat est donc de proposer un cadre opérationnel d'action pour permettre à la Commune, à travers cette démarche volontaire, d'atteindre ses objectifs légaux en ce qui concerne la production de logements sociaux.

Aussi, sur proposition de Monsieur le Maire, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVENT le Contrat de Mixité Sociale tel que présenté.  
- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer ce Contrat de Mixité Sociale et tout acte utile à l'exécution dudit Contrat.

---

## **DOSSIER 18/34 GARANTIE D'EMPRUNT**

L'OPAC du Rhône va prochainement réaliser en partenariat avec le groupe ALILA un programme de 38 logements situé sur l'ancien tènement Gamm Vert à Chazay d'Azergues.

Cet organisme, qui va emprunter un montant de 4 480 000 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour réaliser cette opération, nous sollicite pour garantir 25 % de cet emprunt, le Département du Rhône en garantissant 50% et la

Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées garantissant les 25% restants.

Les garanties d'emprunt étant nécessaires au bon déroulement de cette opération, et la Commune ne pouvant que participer à son bon déroulement, il convient de garantir cet emprunt tout en demandant des éléments à l'OPAC du Rhône sur le type de prêt et sur les garanties pour la Commune en cas de défaut de paiement.

Aussi, après délibération et par 24 votes pour et un vote contre, les membres du conseil municipal :

- ACCEPTENT que la commune accorde sa garantie pour le remboursement de 25 % de l'emprunt de 4 480 000 euros que l'OPAC du Rhône va souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ;

- AUTORISENT Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur et à signer le cas échéant les conventions de garantie d'emprunt, ainsi que tous les documents consécutifs à la présente délibération.

- DISENT que l'OPAC devra apporter des éléments concernant la présente garantie en termes de contrepartie pour la Commune en cas de défaillance de l'emprunteur.

---

### **DOSSIER 18/35 DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE POUR LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE DE LA PASSERELLE**

Afin de représenter la commune au sein d'instances spécifiques, en l'occurrence la Commission d'appel d'offre commune avec la Commune de Civrieux d'Azergues pour le projet de construction de la passerelle, Monsieur le Maire propose de désigner comme délégués :

- Monsieur Alain MARTINET
  - Madame Evelyne BOIGEOL
  - Monsieur Jean-Pierre DEBIESSE
- et demande s'il y a d'autres candidatures.

A cette proposition, Madame Valérie BERAUD fait acte de candidature.

Les membres du Conseil Municipal ont procédé au vote et ont attribué :

- |                                 |         |
|---------------------------------|---------|
| - Monsieur Alain MARTINET       | 21 voix |
| - Madame Evelyne BOIGEOL        | 21 voix |
| - Monsieur Jean-Pierre DEBIESSE | 21 voix |
| - Madame Valérie BERAUD         | 4 voix  |

Monsieur Alain MARTINET, Madame Evelyne BOIGEOL et Monsieur Jean-Pierre DEBIESSE sont donc désignés comme délégués.

---

### **INFORMATION**

Monsieur Jean Pierre DEBIESSE fait le point sur les travaux en cours.

Madame Valérie BERAUD demande pourquoi les comptes rendus du conseil sont sur le site alors qu'ils ne sont pas encore approuvés.

En réalité sur le site n'apparaissent que les délibérations qui sont également affichée en Mairie, les comptes rendus ne sont jamais mis en ligne avant leur approbation.

Monsieur Michel BURBANT fait le point sur la distribution du bulletin municipal.

Monsieur Yves CHALANDON fait le point sur les marchés scolaires en cours.

---

La séance est levée à 22h45.